

Climat et énergie

Un parc immobilier durable, la meilleure protection pour le climat



1. Il est impératif de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 60 % d'ici 2030 et de parvenir à **zéro émission nette en 2050 au plus tard**.
2. La SIA encourage la **construction dans l'existant**, le réemploi et l'utilisation sobre des ressources dans l'esprit de l'**économie circulaire**.
3. **Développement des énergies renouvelables** : la SIA plaide pour une approche rapide et nuancée qui préserve la biodiversité et le paysage.
4. **L'adaptation au climat est incontournable** : des paramètres tels que les canicules, la sécheresse ou encore les fortes pluies devront être pris en compte dès le stade de la conception des projets de construction.

Le changement climatique est l'un des plus grands défis de notre temps. En toute logique, cette urgence se reflète également dans l'actualité politique. La SIA reconnaît la nécessité absolue de limiter le réchauffement à 1,5 °C et de s'adapter au climat à venir. C'est pourquoi la branche des études s'engage en faveur de l'efficacité énergétique, de l'énergie positive et du zéro émission nette de gaz à effet de serre dans le parc immobilier et les infrastructures. Tout aussi primordiaux : l'utilisation sobre des ressources, le développement de l'économie circulaire et la prise en compte systématique du climat futur.

En tant qu'association faîtière des professionnels de la construction, des techniques du bâtiment et de l'environnement, la SIA joue un rôle central dans la transition climatique du parc immobilier et des infrastructures. Elle soutient la stratégie énergétique 2050 et la stratégie d'adaptation aux changements climatiques du Conseil fédéral. Forte de son interdisciplinarité, la SIA est à même de proposer des solutions équilibrées, qu'il s'agisse de production ou de consommation durables d'énergie ou encore d'une utilisation efficiente des ressources.

L'adaptation au changement climatique nécessitera autant de mesures concrètes pour limiter l'impact des dangers naturels et éviter que ceux-ci entraînent des dommages inacceptables. Un cadre de vie durable doit répondre à des exigences de confort, de sécurité et de protection du climat. Pour cela, les solutions intégrales, pensées par des équipes pluridisciplinaires, sont les plus efficaces. Comme le concept de la « ville éponge », qui offre une réponse combinée aux problématiques de canicule, de sécheresse et de fortes pluies, tout en améliorant la qualité de vie.

Économie circulaire et zéro émission nette

Le climat et l'énergie ont dominé les débats politiques de cette dernière législature. Les objets parlementaires suivants ont particulièrement compté pour la branche des études :

- Initiative parlementaire « Développer l'économie circulaire en Suisse » : la CEATE-N envoie un signal positif en souhaitant encourager l'économie circulaire et une utilisation sobre des ressources dans la construction. La SIA se réjouit que le Conseil national ait accepté le projet, mais regrette le rejet à une voix près par le Conseil fédéral de la proposition d'introduire des valeurs limites pour l'énergie grise dans les constructions.
- Acte modificateur unique relatif à la loi sur l'énergie et à la loi sur l'approvisionnement en électricité : sur le long terme, le système énergétique suisse doit impérativement prendre le virage de la neutralité climatique. Pour qu'il puisse s'arrimer sur une base solide, cela passera par un fort développement des énergies éolienne et solaire. La SIA plaide toutefois pour une approche nuancée de la production d'énergies renouvelables : la protection de la nature doit être assurée, par exemple moyennant la pesée d'intérêts ou des études d'impact sur l'environnement. La production d'énergie et la protection de la nature relèvent de l'intérêt national et doivent être conciliées.
- La loi sur le climat et l'innovation, contre-proposition indirecte à l'Initiative pour les glaciers : après une occasion manquée de peu de réviser la loi sur le CO₂ en juin 2021, l'Initiative pour les glaciers a relancé le débat sur la protection du climat. La SIA a fait campagne en faveur de la loi climat et soutenu le projet en marge des débats parlementaires. L'inscription dans la loi du zéro émission nette et le soutien financier à l'innovation qui l'accompagne revêtent une importance cruciale.
- Loi sur l'eau dans le canton de Zurich : la branche des études se félicite que cette loi intègre désormais la planification de mesures en fonction des risques. Les normes SIA contribuent à garantir le niveau de sécurité adéquat.

Faits et chiffres clés

1,5 °C : la limite au réchauffement climatique convenue lors de l'Accord de Paris.

11 millions de tonnes d'équivalent CO₂ : le secteur de la construction émet autant que les chauffages aux énergies fossiles en Suisse.

Plus de 80 % des déchets proviennent de la construction.

Quatre fois plus de jours de canicule dans de nombreux lieux en Suisse depuis 1960.

Nous poursuivons nos efforts

Coup d'accélérateur pour le climat

La politique climatique et énergétique marquera également la prochaine législature. La SIA estime qu'il est encore nécessaire d'agir :

- Le 10 mars 2023, le Conseil fédéral adoptait le message relatif à la loi fédérale sur l'aménagement des cours d'eau. Du point de vue de la branche des études, la CEATE-N devrait entamer les délibérations sans attendre. En effet, une planification des mesures intégrée, prenant en compte les risques, permet une gestion efficace de ces derniers. Ceci afin d'éviter l'apparition de nouveaux risques inacceptables – le souvenir des crues historiques de l'été 2021 étant encore frais dans les mémoires. Les dommages socio-économiques causés par de tels événements sont bien plus onéreux que les mesures de protection qui les préviennent. La planification intégrée implique par ailleurs un changement de paradigme culturel, qui passera par la formation et par la protection de la biodiversité.
- Lors des débats qui porteront sur l'acte modificateur unique relatif à la loi sur l'énergie et à la loi sur l'approvisionnement en électricité, l'enjeu sera de maintenir l'objectif de développement des énergies renouvelables (sans l'énergie hydraulique) de 35 TWh jusqu'en 2035. Pour cela, il sera essentiel de prévoir dans la loi des mesures à la hauteur de cette ambition.
- Lors de ses délibérations sur l'initiative parlementaire « Développer l'économie circulaire en Suisse », le Conseil des États est appelé à ne pas diluer le projet et à y ajouter des valeurs limites pour les émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble du cycle de vie des constructions.
- La loi sur le CO₂ visant à concrétiser la loi climat sera soumise à délibération. Il est primordial que l'objectif de réduction des émissions d'ici à 2030 en Suisse s'accompagne de mesures concrètes. Dans ce contexte, nous devons concentrer nos efforts sur la construction dans l'existant, car la construction neuve est délétère pour le climat.

Informations complémentaires

- Document de position « Protection du climat, adaptation climatique et énergie »
- Fiche d'information sur la loi climat
- Prise de position relative à la révision de la loi sur le CO₂ (en allemand)
- Prise de position relative à l'initiative parlementaire « Développer l'économie circulaire en Suisse » (en allemand)
- Prise de position sur la révision partielle de la loi fédérale sur l'aménagement des cours d'eau (en allemand)

Pour toute question, contactez :

Jörg Dietrich

Responsable Climat / Énergie
joerg.dietrich@sia.ch
+41 (0)44 283 15 17



Dörte Aller

Responsable Climat / Dangers naturels
doerte.aller@sia.ch
+41 (0)44 283 15 48